**AMAP PRODUITS LAITIERS**

**GAEC travailleur des Roches**

Avril - Septembre 2020

Lieu de distribution : COUERON – Centre socio culturel Henri Normand

Notre AMAP (Association pour le Maintien d’une Agriculture Paysanne) respecte les principes de la charte établie par l’association Alliance Provence, qui anime le réseau des AMAP. Les objectifs d’une AMAP sont entre autres de : maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine, mettre en place une économie solidaire de proximité entre villes et campagnes, permettre à des consommateurs d’acheter à un prix juste des produits d’alimentation de qualité de leur choix, en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits.

**J'adhère à l'association, Les Amaps de Couëron, je règle une seule cotisation de 5€/par famille/par an, réglée en début d'année.**

Le présent contrat règle les modalités de vente entre le producteur de produits laitiers et le consommateur pour une durée de 6 mois (8 livraisons) selon le calendrier des distributions ci-dessous (de 18h à 19h15) :

**28 avril – 12, 26 mai – 9, 23 juin – 7 juillet –**

**15, 29 septembre**

Selon les impératifs de production et de distribution, certaines dates peuvent être modifiées avec information préalable.

Les produits sont issus de la transformation du lait et des aléas de fabrication peuvent intervenir, exceptionnellement, remettant en question la livraison. Dans cette circonstance, les produits défectueux seront à valoir pour la livraison suivante.

Les consommateurs sont responsables de leurs produits dès réception, en particulier pour ce qui concerne le respect de la chaîne du froid.

**LES ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR**

Ghislain DAVID

GAEC travailleur des Roches

44220 COUERON

* Je m’engage à fournir des produits laitiers issus de ma production, selon les normes du cahier des charges agriculture biologique « AB » (certification depuis le 2 janvier 2019).
* Je m’engage à être présent chaque quinzaine, le mardi entre 18h00 et 19h15.
* Je propose les produits repris dans le tableau joint à ce contrat.
* Je fourni, lors de la première distribution, les contenants qui seront réutilisés par la suite (yaourts, riz au lait, fromage blanc et crème fraiche).
* Je m’engage à accueillir les adhérents sur mon exploitation, si possible une fois par an.

**LES ENGAGEMENTS DU CONSOM’ACTEUR**

Nom :

Adresse :

Tél : Portable :

Mail :

* Je reconnais que les intempéries, les ravageurs, les maladies font partie intégrante de l’agriculture et peuvent nuire à la production. Le goût du lait varie avec les saisons et celui des produits qui en sont issus aussi. En conséquence je comprends qu’en devenant partenaire, j’accepte de partager les risques.
* Je viens remplir mon panier au local de distribution aux dates et heures précisées ci-dessus ce qui me permet de mieux connaître le producteur-agriculteur partenaire.
* Quand je ne peux pas venir chercher mon panier, je cherche quelqu’un qui soit prêt à prendre le panier et émarger à ma place.
* Si je ne viens pas chercher mon panier, il sera mis à disposition de l'équipe responsable de la distribution (pas de remboursement possible).
* J’accepte d’effectuer, durant la période du contrat, au moins une permanence (entre 17h45 et 19h15) sur le lieu de distribution.
* Je participe, selon mes disponibilités, à la vie de l’association et aux tâches proposées par le producteur.
* Afin de limiter les emballages, je rapporte obligatoirement les pots pour réutilisation à chaque livraison (contenants donnés lors de la première distribution ou autres contenants personnels).
* J’adhère à l’association Les Amaps de Couëron. Je règle une cotisation de 5€/par famille/par an en début d’année.
* Je m’engage à commander un minimum de 2 produits par livraison (le lait ne compte pas pour un produit).

**TARIFS**

|  |  |
| --- | --- |
| Yaourt nature - Pot de 500g | 2,40€ |
| Riz au lait - Pot de 500g | 2,50€ |
| Fromage blanc nature - Pot de 500g | 2,75€ |
| Lait – Bouteille d’1L | 0,90€ |
| Crème fraiche – Pot de 250g | 2,15€ |
| Beurre salé – 250g \* | 3,80€ |
| Fromages frais : nature ou poivre ou ail et fines herbes ou échalotes ou saveurs du jardin (oignons, tomates, ciboulette, estragon) – environ 150g | 2,20€ |

*\* Le producteur pourra fournir uniquement un beurre 250g par contrat et par livraison*

# COMMANDE ET PAIEMENT

* Je m’engage pour 6 mois en payant de manière anticipée la somme de \_\_\_\_\_\_\_\_ en \_\_\_\_\_ fois (jusqu’à 3 fois)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1 chèque à la signature | Encaissement mai 2020 | Chèque(s) à établir à  l’ordre de :  **GAEC travailleur des Roches** |
| 2 chèques à la signature | Encaissement mai 2020 / juillet 2020 |
| 3 chèques à la signature | Encaissement mai 2020 / juillet 2020 / septembre 2020 |

Pour valider votre commande, **avant le 20 avril 2020,** merci de :

1/ Envoyer par mail le contrat rempli et signé à : [fanny.feuillet@gmail.com](mailto:fanny.feuillet@gmail.com)

ET

2/ Saisir l’ensemble des commandes sur [Cagette.net](https://app.cagette.net/user/login) (lien envoyé par mail si vous êtes déjà adhérent à l’AMAP ou demander un accès à [fanny.feuillet@gmail.com](mailto:fanny.feuillet@gmail.com))

ET

3/ Remettre le règlement à Fanny Feuillet lors de la distribution du 28 avril 2020

**FIN DE CONTRAT**

Le présent contrat expire naturellement au terme de la dernière distribution.

Un adhérent peut quitter l’AMAP en cours de saison et céder son contrat à un remplaçant présent sur la liste d’attente (les coordinateurs gèrent cette liste).

Fait à : ……………………………. Le …………………………………….

Le producteur Le consom’acteur